COMMUNAUTE DE COMMUNES
BRIANCE COMBADE
4 place Eugène Degrassat
87 130 CHATEAUNEUF LA FORET
Tel : 05 55 69 39 32 - Fax : 05 55 69 46 88
Courriel : eau@briancecombade.fr

DEMANDE DE RESILIATION D'ABONNEMENT AU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Document à retourner par mail ou courrier au service assainissement

PROPRIÉTÉ CONCERNÉE PAR LA RÉSILIATION

Adresse :

Appartement n° :

Code postal :

Ville :

Référence de l'abonnement à résilier (voir facture) :

N°du compteur d'eau potable : Index :

Date du relevé le / /

DEMANDEUR DE LA RÉSILIATION (ABONNÉ SORTANT)

(cocher la mention utile)

☐ M. ☐ Mme - Nom : Prénom :

(joindre copie de la pièce d'identité)

☐ Société ou organisme (joindre une copie du Kbis)

Raison sociale :

Nom et qualité du signataire :

N°SIRET :

Attention : obligatoire pour les professionnels

Etiez-vous propriétaire de l'immeuble concerné ? ☐ OUI ☐ NON

Si non, coordonnées du propriétaire :

Nom : Prénom :

N° et rue : Appartement n° :

Code postal :

Commune :

VOTRE NOUVELLE ADRESSE

N° et rue :

Appartement n° :

Code postal :

Commune :

Tél. fixe et /ou portable :

Email :

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Je déclare vouloir résilier de façon définitive le contrat d'abonnement mentionné ci-avant.

Je m'engage à m'acquitter des frais de résiliation d'abonnement (38 € en 2019) et de la facture de clôture qui me sera adressée par le service de l'assainissement.

Fait à le / /

Signature du demandeur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la facturation des prestations et des contrôles d'assainissement collectif. Le destinataire de ces données est le service public d'assainissement collectif. Conformément à la réglementation européenne et nationale en vigueur, vous bénéficierez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux informations vous concernant que vous pourrez exercer en vous adressant au Délégué à la Protection des Données Personnelles de la Communauté de communes : http://www.themys.fr/index.php/contacter-le-dpo/.
Afin de faire valoir vos droits, votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité